

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Géraud, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Géraud
GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30)
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°58

OBJET :
Syndicat Départemental
d'Energies de la Drôme
Rapport d'activité 2025

Monsieur Romain THOUE a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport présenté en annexe,

Le Maire expose au Conseil Municipal que Territoire d'énergie Drôme-SDED a transmis à la commune son rapport annuel d'activités au titre de l'exercice 2025.

Il souligne que, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication en Conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

Délibération transmise
en Préfecture le 9
septembre 2026

- De prendre acte de la communication en Conseil Municipal et d'approuver le rapport d'activités de territoire d'énergie Drôme-SDED au titre de l'année 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

